

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Demande de dispense du prélèvement obligatoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu Revenus perçus en 2015

Je soussigné,

demeurant

Demande à être dispensé(e) du prélèvement prévu au I de l'article 125 A du CGI et atteste sur l'honneur et sous ma responsabilité que le revenu fiscal de référence de l'année 2013 (revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition reçu en 2014) du foyer fiscal auquel j'appartenais en 2013 est inférieur à :

25.000 € (pour un contribuable célibataire, divorcé ou veuf)

50.000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune)

Cette demande de dispense produira ses effets pour les intérêts sur compte courant financier perçus du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Une nouvelle demande de dispense sera produite, le cas échéant, chaque année.

Je reconnais être informé(e) qu'en cas de fausse attestation sur l'honneur, je peux être redevable d'une amende fiscale égale à 10 % du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une demande de dispense à tort (article 1740-0 B du Code Général des Impôts).

Fait le

A :

Signature

Cette demande de dispense doit être parvenue à la coopérative avant le 30 novembre 2014.

Document à retourner par fax au 01.55.77.33.96, par mail à l'adresse suivante :

eric.girard@bnpparibas.com, ou par courrier à CTS – Client Support BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93500 PANTIN.